

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

Article 1. ORGANISATION

La S.A.S. KIABI EUROPE, au capital de 58 922 010 euros, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE, France, sous le numéro 344 103 270 dont le siège social se trouve 100 Rue du Calvaire, 59510 Hem, France, organise du 05 juillet 2021 au 25 juillet 2021 minuit un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé " Jeu Les Minions".

Ce jeu est accessible à l'adresse Internet : www.kiabi.com/minions_LP964163

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2. PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à **toute personne physique majeure** résidant en France métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement (ci-après le « Participant »).

Tout participant âgé de moins de 18 ans devra obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. KIABI peut exiger que les parents ou tuteurs fournissent une preuve officielle du lien entre le mineur et son représentant légal pour vérifier l'exactitude des informations. Les parents devront fournir une photocopie du Livret de Famille et le tuteur une photocopie de la Déclaration légale de Tutelle. En cas d'absence de justificatif ou d'un conflit, KIABI peut disqualifier le Participant.

KIABI se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus et d'exclure du Jeu toute personne ne remplissant pas les conditions ou refusant de justifier des conditions.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du concours. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (adresse email, nom, prénom, adresse postal, date de naissance).

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le Participant.

Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Mécanique du Jeu

Le Participant est invité à se rendre sur le site internet du jeu : www.kiabi.com/minions_LP964163. Il remplit un formulaire de participation en ligne en y indiquant son nom, prénom, civilité, date de naissance et adresse email. S'il souhaite, il peut décider de recevoir les newsletters de KIABI par email, la non inscription à la newsletters n'affecte pas la participation au Jeu.

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

Lorsque le Participant a validé le formulaire d'inscription, il accède à un mini jeu sur les Minions, un « rattrape tout ». Le but du jeu est de rattraper un maximum de bananes et d'éviter les pommes.

Pour anticiper le gain éventuel de l'un des lots, il est demandé au participant de compléter dans un second formulaire son adresse postale afin de pouvoir recevoir le lot à son domicile s'il gagne le Jeu. Si le Participant le souhaite, il peut décider de recevoir l'actualité de KIABI par sms, la non inscription aux sms n'affecte pas la participation au Jeu.

Quel que soit le résultat du Jeu, le Participant est inscrit pour le tirage au sort des gagnants.

Le Participant peut inviter ses amis à participer au jeu via l'envoi d'une invitation à son carnet de contacts Facebook. Il peut également partager le jeu sur Facebook.

Cette étape est facultative mais peut permettre au Participant d'avoir des chances supplémentaires au tirage au sort :

1 ami inscrit = 2 chances supplémentaires au tirage au sort,

5 amis inscrits = 5 chances supplémentaires

10 amis inscrits = 10 chances supplémentaires

Le Jeu n'est pas géré ni parrainé par Facebook.

3.2 Conditions de participation

La participation au Jeu de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

Les Participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par KIABI sans que ce dernier n'ait à en justifier. Toute participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, sera considérée comme nulle.

Les gagnants autorisent la société organisatrice à publier leurs noms, prénoms ainsi que l'indication de leurs villes et du département de résidence sur le site de Kiabi à la fin du jeu et sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné.

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

Article 4. LES LOTS

4.1 DETAIL DOTATIONS

Les lots à gagner par tirage au sort sont les suivants :

- **Gagnant 1** : Un voyage à Miami pour 4 personnes (dont au moins un adulte de plus de 21 ans et 2 enfants de moins de 16 ans) d'une valeur globale de 8 746€
Le voyage comprend :
 - Vol aller/retour au départ de Paris uniquement jusqu'à Miami
 - Transfert entre l'aéroport de Miami et l'Hôtel.
 - 3 nuits à l'hôtel - chambre quadruple
 - 1 activité sur place en famille
 - Gestion du gagnant par l'agence: Y compris les traductions nécessaires et des documents de voyage du gagnant

Les passagers de moins de 21 ans devront se munir d'une autorisation d'un parent ou tuteur légal. Le gagnant préviendra KIABI, au minimum 6 semaines avant le départ, de ses 3 dates préférés.

Une fois réservé, le prix ne peut être ni remboursé, ni modifié, ni annulé.

Tous les voyageurs devront se munir d'un passeport valide d'au moins 6 mois avant le voyage.

Visa ou assurance nécessaire au voyage sont à la charge du gagnant.

Le voyage ne peut pas être organisé aux dates de Noël, nouvel an ou jours fériés dans le pays de départ ou d'arrivée.

La dotation est valable pendant 18 mois.

Le voyage pourra être reporté en cas d'impossibilité de voyager dans le pays d'arrivée pour cause de conditions sanitaires liées au COVID 19.

+ 1 valise Minions (valeur unitaire 37.75€) et des produits Minions de la marque MATEL (valeur unitaire 19.99€)

Soit une valeur globale de 8803.74€

- **Les gagnants 2, 3, 4, 5, 6 auront chacun**: Une valise Minions (valeur unitaire 37.75€), un sac Minions (valeur unitaire 17.75€) et des produits de la marque MATEL (valeur unitaire 19.99€)
Soit une valeur de 75.49€ par gagnant et une valeur globale de 377.45€
- **Les gagnants 7, 8, 9 et 10 auront chacun**: Des produits de la marque MATEL (valeur unitaire 19.99€) + 1 planche à vagues (valeur unitaire 7.99€) + 2 ballons Minions (valeur unitaire 6.98€)
Soit une valeur de 41.94€ par gagnant et une valeur globale de 167.76€

Soit 10 gagnants au total pour une valeur globale de 9 348.95€

Les lots ne seront ni remboursables, ni échangeables. Le lot voyage à Miami pour 4 personnes du Gagnant 1, pourra lui être reporté en cas d'impossibilité de voyager pour cause de conditions sanitaires liées au COVID 19. Dès réception du lot par le gagnant, il est sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le gagnant ne pourra prétendre à un dédommagement ou

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

un remplacement. La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Le lot offert au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à aucun échange contre sa valeur en espèces ou contre un autre produit, service ou avantage.

Le cas échéant, le gagnant prendra à sa charge tous les frais/taxes liés à la participation au concours et à l'utilisation du prix.

Les lots seront envoyés par voie postale aux gagnants après le 29 juillet 2021 (date de l'annonce des gagnants) si les conditions le permettent.

4.2 CONDITIONS

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de la participation au présent jeu concours ainsi que la perte du lot. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Dans l'hypothèse où un Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamés leurs dotations dans les délais impartis (10 jours) seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Tout lot qui serait retourné à KIABI par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la société Kiabi se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, KIABI n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

KIABI ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, KIABI ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

Article 5. VERIFICATION DES INSCRIPTIONS

Chaque Participant devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le site Internet du concours. Les informations laissées sur le serveur Internet par la personne désireuse de jouer seront transmises à la société organisatrice.

Un Participant qui se serait créé plusieurs e-mails avec la même adresse et le même nom, serait disqualifié et ne pourrait prétendre au gain qui lui aurait été attribué.

Les inscriptions (e-mail + coordonnées) contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du participant. De même que les inscriptions avec des emails jetables sont strictement interdites.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 6. DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront prévenus directement par KIABI par email du lot qu'ils auront gagné. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des participants de la société organisatrice font foi.

Article 7. COLLECTE D'INFORMATIONS– LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre de votre participation au présent Jeu nous devons collecter certaines de vos données à caractère personnel (tel que votre nom, prénom, adresse email et date de naissance). Votre date de naissance est collectée afin de nous assurer que les Participants au Jeu sont des personnes majeures.

Certaines de ces informations sont nécessaires à la prise en compte de votre inscription. Ces données indispensables sont identifiées par un astérisque, le fait de ne pas les communiquer rendrait impossible votre inscription.

Vos données seront traitées aux fins d'organisation du Jeu et afin de vous envoyer nos offres Kiabi si vous nous donnez votre accord.

La société KIABI Europe, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 344 103 270 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), et la société BUNSHA (société du Groupe Kiabi), société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 312 347 362 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), sont conjointement responsables du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elles déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement.

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier contact avec KIABI.

KIABI prend toutes les précautions pour préserver la sécurité de vos données afin notamment, d'empêcher leur divulgation à des tiers non-autorisés. A ce titre KIABI met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de ses dispositifs informatiques et de ceux de ses sous-traitants.

Lors de votre inscription au Jeu, vous avez la possibilité de vous abonner aux offres Kiabi en vous inscrivant à notre newsletter Kiabi. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en cliquant sur le lien contenu dans le footer de l'email « Pour vous désabonner, cliquez ici. » ou en vous rendant sur votre espace client (si vous en avez un) sur l'onglet « Mes abonnements ».

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement, de transmission de directives anticipées et d'opposition aux données vous concernant en contactant contact@kiabi.com ou en cas de difficultés, vous pouvez envoyer un email à : dataprotectionofficer@kiabi.com.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Les Participants autorisent KIABI à diffuser sur son site Internet les nom, prénom, commune de résidence du Gagnant, en ayant au préalable obtenu l'accord du Gagnant sur les dispositions du présent article.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données par KIABI : <https://www.kiabi.com/services/donnees-personnelles.html>

Article 8. RESPONSABILITE/FORCE-MAJEURE /PROLONGATION/ANNEXES

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

KIABI précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le Participant vers d'autres sites web, indépendants de la société organisatrice. Dans ce cas, la société organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun Participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

KIABI ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

KIABI ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu,

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

d'invalider et/ou d'annuler la Session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

KIABI ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

KIABI ne pourra être tenue responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du Jeu et sa déficience n'est pas de nature à léser le Participant de quelque façon que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite au montant global maximum du ou des lot(s) mis en jeu.

KIABI ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un Participant au jeu.

La responsabilité de KIABI ne saurait être encourue :

- Si un Participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- Si un Participant oubliait de saisir ses coordonnées
- Si un Participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- Si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard jeu empêchait un Participant d'accéder au formulaire de participation
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur

En conséquence, KIABI ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que KIABI du jeu ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site Internet.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de KIABI ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

KIABI se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

KIABI se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout Participant au Jeu qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou Session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. La société Organisatrice pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu.

Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les Participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 9. LE SITE SERA UTILISE UNIQUEMENT A DES FINS LICITES

Le Participant s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

Le Participant s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service. A ce titre, les Participants reconnaissent que KIABI pourra retirer tout contenu manifestement illicite.

Article 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par KIABI.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 12. LOI APPLICABLE

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

KIABI tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse postale de KIABI ou par mail à : contact@kiabi.com mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

Article 13. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DE JEU

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Les Minions »

Le présent règlement est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site [www.kiabi.com/minions LP964163](http://www.kiabi.com/minions_LP964163) et pourra être adressé par e-mail sur simple demande.

Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.